

**EXTRAIT**

du Registre des décisions prises en application de la délibération  
n°6 du 12/01/2009

Séance du lundi 19 juillet à 18 heures 30

Date de convocation :  
13 juillet 2010

Nombre de délégués en  
exercice : 60

Objet : **Financement 2010 de  
l'office du tourisme du  
Grésivaudan**

Votants : 47

Vote pour : 47

Vote contre : 0

Abstentions : 0

Vote blanc : 0

Le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan s'est réuni à Crolles au nombre prescrit par le règlement, sous la présidence de Monsieur François BROTTES, Président de la Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan.

Présents : C. ANGLADE, P. BAUDAIN, P. BEGUERY, L. BELLICARD, P. BOISSELIER, D. BOSA, JM. BOUCLANS, F. BROTTES, JP. BUART, B. CARAGUEL, D. CHARBONNEL, D. CHAVAND, G. COHARD, R. COHARD, R. COLLIAT, I. CURT, J. DUBUS, JP. DURAND, C. ENGRAND, G. FASTIER, F. GIMBERT, G. GIRAUD, M. GLATIGNY, C. GLOECKLE, J. GUILLOT, C. JOY, O. LEROUX, P. LEVASSEUR (départ à 22h puis pouvoir à G. GIRAUD), J. LOMBARD, C. LOUVEL-DE-MONCEAUX, B. MURIENNE, J. PICCHIONI, R. POIS-POMPEE, G. QUINZIN, C. SAURY, B. SORREL, F. STEFANI, Y. TOSOLINI, P. VOLPI.

Excusés : A. ANDREVON, C. BICH, C. BLANC COQUAND, Y. BOUCHET-BERT-PEILLARD (pouvoir à G. COHARD), JF CLAPPAZ (pouvoir à P. BEGUERY), D. CLOUZEAU-GERMAIN (pouvoir à JM BOUCLANS), L. FERRADOU (pouvoir à C ANGLADE), A. GUILLUY, JC. JOLLY, G. LAMAND, P. LANGENIEUX-VILLARD, C. MALIA, B. MICHON (pouvoir à F BROTTES), W. MINGUELY, J. MOUSIN (pouvoir à J.DUBUS), P. RAMOUSSE, P. TERNAUX, L. THERY (pouvoir à JP BUART), B. TRIFFE (pouvoir à R. COLLIAT), C. VANNUFFELEN, S. VAUSSENET.

Monsieur P. BAUDAIN est nommé secrétaire de séance.

Avec la création de la Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan, une nouvelle convention de partenariat doit être adoptée afin de permettre à l'Office du Tourisme du Grésivaudan d'accomplir ses missions de service public d'accueil, d'information, d'animation et de promotion touristique locale à l'Office du Tourisme du Grésivaudan, pour les communes de La Buissière, Le Cheylas, Chapareillan, Pontcharra, Saint-Maximin, Sainte Marie d'Alloix, La terrasse, Barraux, La Flachère, Sainte Marie du Mont.

**Le bureau communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :**

- de verser une subvention de fonctionnement pour l'année 2010 de 47 235,50 € à Office du Tourisme du Grésivaudan.
- d'accorder à l'Office de Tourisme du Grésivaudan une subvention exceptionnelle de 8 000 € au vu des mesures d'accompagnement envisagées afin de réduire le déficit d'exploitation
- d'autoriser Monsieur le Président à signer un avenant à la convention touristique entre l'Office du Tourisme du Grésivaudan et la Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan fixant le montant des subventions 2010

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Président

François BROTTES